

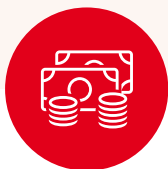


FICHE PRATIQUE

Rémunération du stagiaire

1 Quel montant minimal ?

Le montant minimal de la gratification d'un stagiaire est réévalué de 6,9 % au 1er janvier 2023 et passe à 4,05 €. La gratification minimale est exonérée de cotisations sociales.



3 Avantages en nature pour stage de plus de 2 mois

- Comité d'entreprise
- Titres restaurant
- Frais de transports
- Pas de prime d'activité



2 A partir de quand doit-on verser une rémunération ?

- Soit à 2 mois consécutifs (soit l'équivalent de 44 jours à 7 heures par jour)
- Soit à partir de la 309€ heure de stage s'il est effectué de façon non continue.

Si la durée de stage est inférieure à 2 mois, la gratification de stage est facultative.



4 A quelle date verser les indemnités de stage ?

Les stagiaires doivent être payés mensuellement. La prime de stage est versée à la fin de chaque mois et non à la fin du stage.



5 Stage de moins de 2 mois

Afin de ne pas payer de charges dessus, la gratification sera de 4.05€ de l'heure maximum. Soit 141.75€ par semaine de 35h.

